



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

*New Richmond, le 2 novembre 2006*

**Forum sur la forêt privée :**  
**« LA FORÊT PRIVÉE : PARLONS-EN! »**



## **POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

C'est sous le thème « La forêt privée : parlons-en! » que s'est tenu le premier forum sur la forêt privée gaspésienne. Initié par le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie et la Fédération des Groupements forestiers, quelque 175 personnes ont participé à cet événement d'envergure qui s'est tenu à la Salle de spectacles régionale Desjardins, à New Richmond.

Les participants se sont dits enchantés, en grande majorité, de la formule retenue soit la présentation de conférenciers en première partie de la journée et des ateliers de discussion en deuxième partie, entrecoupés par la remise des prix de l'Excellence en forêt privée. Ces prix, totalisant 5000 \$, commandités par les caisses populaires de la Gaspésie, ont été remis à 7 propriétaires de boisés privés qui se sont démarqués parmi les 35 candidatures déposées. Un sentiment de fierté a été exprimé par cette reconnaissance de leur implication dans l'aménagement durable de leur boisé et a certainement incité d'autres propriétaires vers l'aménagement de leurs lots.

Malgré le contexte forestier actuel et l'ombrage causé par la crise profonde dans toute l'industrie forestière, plusieurs pistes d'actions ont été dégagées afin de maximiser la contribution de la forêt privée dans le développement économique de la Gaspésie. Des discussions intéressantes ont eu lieu sur l'implication potentielle des propriétaires de boisés privés dans la transformation des bois et certaines orientations ont été suggérées. Le taux d'activité des propriétaires, le transfert de propriétés entre générations et l'accès pour les jeunes à la propriété forestière ont également suscité plusieurs constats intéressants soulevant beaucoup d'interrogations.

Dans la consolidation des usines proposée dans le rapport Genest, les transferts de CAAF ne devront pas être autorisés par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune sans que l'intérêt de la forêt privée et de ses propriétaires soit protégé et que le principe de résidualité prévu à la loi sur les forêts soit appliqué de façon rigoureuse.

Les budgets d'aménagement forestier sont considérés comme étant insuffisants pour répondre à la demande et atteindre les objectifs fixés dans le Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée régionale. Des plans d'aménagement basés sur le récréo-touristique ont été réclamés.

En conclusion, les objectifs visés ont été atteints et la tenue de ce Forum est une réussite complète. La forêt privée-parlons-en!

- 30 -

**Source :**

*Jean-Pierre Rivière, Directeur général du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie (418) 392-7724*

*Jacques Rivière, Directeur de la Fédération des Groupements forestiers de la Gaspésie (418) 392-6626*

---